



Délit de marchandage dans une ssii

Par **ericpresta_old**, le **14/12/2007 à 11:38**

Je suis actuellement prestataire dans une SSII et "loué" à la même entreprise (une grande société d'assurance) depuis 9 ans et demi. J'ai plusieurs fois demandé à l'entreprise cliente de m'embaucher directement mais ils ont toujours refusé.

Il y a quelques jours, j'ai appris que l'entreprise cliente souhaitait se séparer de moi à la fin du mois de décembre. Or mon supérieur hiérarchique (celui qui me donne du travail chez le client) semble ne pas être au courant et tout me fait penser qu'il a encore besoin de moi dans son service l'année prochaine, qu'il a prévu de me donner du travail.

Finalement, le commercial qui s'occupe de moi dans ma SSII a pu faire prolonger mon contrat de service de 3 mois mais quand je lui ai demandé la raison de la décision de la société cliente il m'a répondu "9 ans pour une prestation c'est trop".

J'ai commencé à chercher sur internet et il semblerait que cela soit un cas de 'délit de marchandage': la société cliente veut se séparer de moi car elle a peur d'être contrôlée par l'inspection du travail.

J'ai donné 9 ans de ma vie professionnelle à l'entreprise cliente et il me semble que ce n'est pas très honnête de la part de cette entreprise de vouloir se débarrasser de moi ainsi, d'autant plus que d'autres prestataires sont dans mon cas ici et que celle ci embauche régulièrement de nouveaux collaborateurs.

J'ai lu quelques témoignages sur internet qui semblent indiquer que je peux me retourner contre les 2 entreprises et obtenir des dédommagements, voir une embauche forcée.

J'aimerais donc savoir si ce projet vous semble réalisable, s'il y a des précédents et comment je peux trouver un avocat qui pourra m'aider.